



COMMUNIQUE DE PRESSE

Ce mois de mai, l'association Médecins du Monde et Tous Migrants ont mis en place une unité mobile pour porter assistance aux personnes exilées qui franchissent la frontière dans des conditions particulièrement dangereuses et soutenir les personnes engagées dans des maraudes qui leur portent secours. Bilan et perspectives pour l'hiver prochain.

A Briançon et plus largement à la frontière franco-italienne, le durcissement des politiques migratoires et des contrôles aux frontières force les personnes exilées à prendre davantage de risques pendant la traversée de la frontière, provoquant des situations de détresses absolues allant jusqu'au décès. Plusieurs exilés ont trouvé la mort, dont un jeune Yogolais de 28 ans, mort d'hypothermie le 6 février dernier, au bord de la route principale qui descend du Col de Montgenèvre.

C'est dans ce contexte alarmant que Médecins du Monde et l'association Tous Migrants ont mis en place une unité mobile afin de prévenir les risques sanitaires majeurs à l'origine de traumatismes, d'amputations et de décès. Cette unité mobile a proposé son assistance sanitaire aux personnes vulnérables rencontrées et a assuré des rondes de nuit sur les routes praticables entre Briançon, Montgenèvre, et la vallée de la Clarée. La mission avait comme objectif d'aller à la rencontre des personnes en errance ayant besoin d'assistance sanitaire, d'évaluer leur état de santé et d'alerter les secours et/ou d'assurer leur transport et mise à l'abri.

La mission s'est déroulée au mois de mai tandis que les conditions climatiques (température, enneigement, tempête...) sont moins hostiles et dangereuses qu'en plein hiver. Pourtant le bilan est éloquent : l'unité mobile a pris en charge **28 personnes à l'occasion de 15 sorties, dont 17 présentaient au moins un symptôme clinique avec plainte. Parmi elles, 10 nécessitaient une prise en charge médicale spécifique, dont 5 avec des signes visibles de détresse.**

Cette mission a été bien accueillie par les acteurs santé et hébergement du Briançonnais. Mais il est à noter que les bénévoles ont subi des contrôles policiers systématiques, des vérifications d'identité et une amende sur le véhicule de mission. Également, par deux fois, la mission a été entravée par les forces de l'ordre, dans l'évaluation de l'état de santé de personnes en errance, dans la mise à l'abri des personnes évaluées en détresse sanitaire par le médecin, et à chaque fois, les compétences et intentions du médecin ont été remises en cause.

Médecins du Monde rappelle que :

- Toute personne en errance en milieu montagnard, sans connaissance géographique ni technique du terrain et sans équipement adéquat, se trouve en danger et doit être secourue et mise à l'abri quelle que soit sa situation administrative, et ce au nom des droits fondamentaux auxquels chaque être humain peut prétendre.
- La traversée de la frontière dans le Briançonnais est dangereuse pour les exilés et a un réel impact aggravant sur leur état de santé. Les fuites, les chutes, les attentes, cachés, et l'augmentation du temps passé en milieu hostile, du temps d'exposition aux hautes ou

- basses températures, augmentent les probabilités d'épuisement, de déshydratation. Les professionnels de la santé intervenant dans l'évaluation et la prise en charge médicale de personnes secourues ne peuvent être remis en cause par des forces de l'ordre et doivent être reconnus.

Également, Médecins du Monde et Tous Migrants souhaitent préciser que :

- La présence de maraudeurs et de l'unité mobile MDM/TM est une assistance à des personnes en danger et que les risques pris par les exilés pourraient être évités si les droits à la frontière étaient respectés (prise en compte du droit d'asile, mise à l'abri des mineurs...).
- C'est la responsabilité de l'Etat que de faire respecter les droits fondamentaux aux frontières comme sur l'ensemble du territoire.
- Toute présence répressive, toute traque, qu'elle soit policière ou effectuée par des groupuscules suprémacistes, en milieu montagnard, qui pousse des êtres humains à se cacher, à fuir, à emprunter des itinéraires dangereux, qui entrave la mise à l'abri et laisse des personnes en errance dans ce milieu hostile, peut entraîner sur ces personnes de graves traumatismes voire la mort et est donc une mise en danger d'êtres humains, répréhensible par la loi.

En conclusion, nous demandons que cesse la mise en danger des exilés en milieu montagnard et que soient respectés par l'Etat, le droit à la santé et le devoir d'assistance à personne en danger (qu'elle soit le fait de citoyens ou de professionnels de santé)

L'Etat est en responsabilité d'assurer les droits des personnes, de porter les missions d'assistance et de mise à l'abri. L'appui d'une unité mobile MDM/TM pourra être reconduit durant l'hiver, si l'Etat ne protège pas les personnes vulnérables se trouvant en montagne, pour porter secours et éviter la survenue de graves problèmes de santé mais aussi pour dénoncer et interpeller sur les manquements constatés.